

**OBJET FESTIVAL DES VOIX DU MONDE  
TARIFICATION DU SPECTACLE « OPERA CARMEN »  
GESTION DE LA BILLETTERIE**

---

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Saint-Denis met en place une programmation de spectacles sur la base d'une tarification pour le tout public sur ses lieux de diffusion que sont l'Espace Jeumont et le Petit Stade de l'Est.

Des rendez-vous culturels sont ainsi au programme et plus particulièrement, la 2ème édition du Festival des Voix du Monde qui sera organisée du 21 mai au 3 juin 2007 en co-production avec l'Office Départemental de la Culture (ODC).

Dans ce cadre, deux représentations de l'« Opéra CARMEN » sont prévues les 1er et 3 juin. Compte tenu de l'envergure de cette manifestation, ses représentations se dérouleront au Petit Stade de l'Est qui offre une capacité d'accueil plus importante.

Aussi, il est envisagé de fixer les prix d'entrée du spectacle « Opéra CARMEN » de la façon suivante :

- 25,00 euros (tarif normal),
- 12,00 euros (tarif préférentiel),  
pour le public scolaire : élèves du primaire, collégiens, lycéens et étudiants.

La billetterie sera assurée par l'ODC qui aura pour mission l'édition et la vente des billets. L'ODC reversera à la Ville les recettes perçues à chaque spectacle conformément à la tarification validée par le Conseil Municipal.

Je vous demande donc :

- d'une part, d'approuver la tarification proposée pour les représentations dans le cadre du Festival des Voix du Monde au Petit Stade de l'Est programmées les 1er et 3 juin 2007, pour le spectacle « Opéra CARMEN » ;
- d'autre part, de confier la gestion de la billetterie à l'ODC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**



*René Paul VICTORIA*

**René Paul VICTORIA**

OBJET FESTIVAL DES VOIX DU MONDE  
TARIFICATION DU SPECTACLE « OPERA CARMEN »  
GESTION DE LA BILLETTERIE

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-42 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Affaires Culturelles, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la tarification suivante pour les représentations du spectacle « Opéra CARMEN » dans le cadre du Festival des Voix du Monde au Petit Stade de l'Est programmées les 1er et 3 juin 2007 :

- 25,00 euros (tarif normal),
- 12,00 euros (tarif préférentiel),  
pour le public scolaire : élèves du primaire, collégiens, lycéens et étudiants.

**ARTICLE 2**

Confie la gestion de la billetterie à l'ODC.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **02 AVR. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTOIRE  
